Université
Paris Nanterre

ARR-2019/151-3

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE A – Circonscription ALL

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 62

2 - Nombre de votants : 44

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 4
- Suffrages valablement exprimés : 40

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{40}{2} = 20$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 18 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 22 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	18	0	18	1	1	LETOURNEUX Matthieu
Paris Nanterre : Une vision, Une détermination	22	1	2	0	1	FERRER Véronique

Fait à Nanterre, le 6 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre 03

Université
Paris Nanterre

ARR-2019/151-3

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 février 2020

COLLEGE A – Circonscription DEG

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 84

2 - Nombre de votants : 61

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 3
- Suffrages valablement exprimés : 58

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{58}{2} = 29$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 23 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 12 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 23 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	23	0	23	1	1	SINOPOLI Laurence
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	12	0	12	0	0	
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	23	0	23	1	1	BAUDRY Marc

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre
03

Université
Paris Nanterre

ARR-2019/151-3

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE A – Circonscription SHS

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 121

2 - Nombre de votants : 82

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 1
- Suffrages valablement exprimés : 81

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{81}{2} = 40{,}5$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 21 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 19 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 21 Voix,
Considérant que la liste « Nanterre engagée ! SNESUP – FSU, précaires du CECPN, et sympathisant.e.s» a obtenu 20 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	21	0	21	1	1	LEHMAN – FRISCH Sonia
Paris Nanterre : Une vision, Une détermination	19	0	19	0	0	
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	21	0	21	1	1	RIAZUELO Hélène
Nanterre Engagée ! SNESUP – FSU Précaires du CECPN, et sympathisant.e.s	20	0	20	0	0	

Fait à Nanterre, le 06 février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre

ARR-2019/151-3

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE A – Circonscription ST

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 43

2 - Nombre de votants : 34

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 1
- Suffrages valablement exprimés : 33

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{33}{2} = 16{,}5$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 15 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 7 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 11 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	15	0	15	1	1	LEBARBIER Emilie
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	7	0	7	0	0	
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	11	0	11	1	1	PRADAT - PEYRE Jean - François

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre 03

Université
Paris Nanterre

ARR-2019/151-4

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE B – Circonscription ALL

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 263

2 - Nombre de votants : 168

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages valablement exprimés : 166

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{166}{2} = 83$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 33 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 46 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 20 Voix,
Considérant que la liste « Nanterre engagée ! SNESUP – FSU, précaires du CECPN, et sympathisant.e.s» a obtenu 67 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	33	0	33	0	0	
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	46	0	46	1	1	BENUCCI Alessandro
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	20	0	20	0	0	
Nanterre engagée ! SNESUP – FSU Précaires du CECPN, et sympathisant.e.s	67	0	67	1	1	EL KHALFI - ABUSALHA Sonia

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre 03

Université Paris Nanterre

ARR-2019/151-4

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE B - Circonscription DEG

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 189

2 - Nombre de votants : 122

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages valablement exprimés : 120

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{120}{2} = 60$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 32 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 36 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 36 Voix,
Considérant que la liste « Nanterre engagée ! SNESUP – FSU, précaires du CECPN, et sympathisant.e.s» a obtenu 16 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	32	0	32	0	0	
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	36	0	36	1	1	SAUNIER Paul - Laurent
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	36	0	36	1	1	COESTIER - PERRIN Bénédicte
Nanterre engagée ! SNESUP – FSU Précaires du CECPN, et sympathisant.e.s	16	0	16	0	0	

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Université Paris Nanterre

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre

ARR-2019/151-4

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE B – Circonscription SHS

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 258

2 - Nombre de votants : 157

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages valablement exprimés : 155

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{155}{2} = 77{,}5$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 29 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 30 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 28 Voix,
Considérant que la liste « Nanterre engagée ! SNESUP – FSU, précaires du CECPN, et sympathisant.e.s» a obtenu 68 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	29	0	29	0	0	
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	30	0	30	1	1	MASSOUNIE Dominique
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	28	0	28	0	0	
Nanterre engagée ! SNESUP – FSU Précaires du CECPN, et sympathisant.e.s.	68	0	68	1	1	MEGRET Félix

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université
Paris Nanterre

ARR-2019/151-4

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE B – Ciconscription ST

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 187

2 - Nombre de votants : 131

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 5
- Suffrages valablement exprimés : 126

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{126}{2} = 63$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 30 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 52 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 44 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	30	0	30	0	0	
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	52	0	52	1	1	DOBYINSKY Sylvia
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	44	0	44	1	1	DUVERNET Laurent

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre 03

Université
Paris Nanterre

ARR-2019/151-5

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE BIATSS

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 960

2 - Nombre de votants : 573

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 38
- Suffrages valablement exprimés : 535

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{535}{4} = 133{,}75$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « CGT Ferc Sup » a obtenu 93 Voix,
Considérant que la liste « Nanterre BIATSS : La voix de tous » a obtenu 115 Voix,
Considérant que la liste « SNASUB-FSU » a obtenu 157 Voix,
Considérant que la liste « SGEN CFDT » a obtenu 128 Voix,
Considérant que la liste « SNPTES » a obtenu 42 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
CGT Ferc Sup	93	0	93	1	1	PRUNEL Laurence
Nanterre BIATSS : La voix de tous	115	0	115	1	1	MAREC Sylvie
SNASUB – FSU	157	1	23,25	0	1	CHAZOT Julia
SGEN CFDT	128	0	128	1	1	RAT François
SNPTES	42	0	42	0	0	

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre 03